

# COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise  
Arrondissement de CLERMONT  
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Membres :</b>	Le douze décembre deux mil onze à dix-neuf heures
<b>- en exercice : 11</b>	Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de
<b>- présents : 11</b>	ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-
<b>- votants : 11</b>	Jacques.
<b>Convocation en date:</b>	<u>Présents:</u> POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, BULLOT Brigitte,
<b>01/12/ 2011 et affichée</b>	NAUDI Odile, LARDON Maryse, TAUPIN Christian, GUIZELIN
<b>le même jour</b>	Robert, SCHULLER David, GROHE Jean-Pierre, DOISY Hubert et
<b>P.V. affiché le :</b>	TOURNOIS Michel
<b>13/12/2011</b>	<u>Absents excusés:</u> qui a donné pouvoir à
	<u>Absent :</u>
	<b>Secrétaire de séance élue :</b> Madame BULLOT Brigitte

### ORDRE DU JOUR :

1. Décision pour entretien espaces verts 2012
2. Délibérations pour indemnités 2011 de budget et conseil au receveur
3. Revalorisation des loyers 2 rue Neuve au 01/01/2012
4. Examen d'un devis de remise en conformité électrique 15 rue Neuve
5. Réactualisation des statuts du syndicat interscolaire
6. Dénomination de nouvelles voies du réseau viaire
7. Location de barrières de sécurité
8. Questions diverses :
9. Présentation de l'état du réseau d'eaux pluviales rue de la Ville
10. Le point sur la consommation électrique de l'éclairage public
11. Remise en état des mares

### OBJET :

#### **CM-2011-54**

#### **DECISION POUR ENTRETIEN ESPACES VERTS 2012**

Suite aux dernières décisions, Monsieur le Maire présente trois devis sur cinq sollicités en vue de confier une partie de l'entretien des espaces verts à une entreprise privée à compter de 2012.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal unanime, décide de retenir la proposition des Etablissements ROBART de RAVENEL qui s'élève à 5000 euros HT pour l'année et pour l'ensemble de la mission décrite dans le cahier des charges remis à chacune des entreprises sollicitées. Monsieur le Maire est chargé de confirmer la commande et à signer toutes pièces utiles pour ce dossier.

#### **CM-2011-55**

#### **INDEMNITES DE CONSEIL ET BUDGET 2011 AU RECEVEUR Mme Annie VASSEUR**

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**DECIDE :**

-de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et  
-d'accorder l'indemnité de conseil au taux légal de :

- 3 pour mille pour les 7622.45 premiers euros 22.87
- 2 pour mille sur les 22867.35 € suivants 45.73
- 1,5 pour mille sur les 30 489.80 € suivants 45.73
- 1 pour mille sur les 60979.61 € suivants 60.98
- 0.75 pour mille sur les 106714.31 € suivants 80.04
- 0.50 pour mille sur les 152449.02 € suivants 28.90
- 0.25 pour mille sur les 228673.53 € suivants
- 0.10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609796.07 €

Montant des dépenses exercice 2008 : 358 644.16

Montant des dépenses exercice 2009 : 239 917.75

Montant des dépenses exercice 2010 : 260 847.22

Moyenne annuelle : 286 469

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Annie VASSEUR, Receveur Municipal, et qu'elle s'élève pour 2011 à 284.25 € soit pour 150 jours à 118.44 euros

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

-Soit une indemnité totale de 148.93 € diminuée de la CSG et RDS et 1% solidarité : 31.99 € égale à 135.91 €.

**CM-2011-56**

**REVALORISATION DES LOYERS DU 2 RUE NEUVE AU 01/01/2012**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les loyers du 2 rue Neuve doivent être revalorisés au 1<sup>er</sup> Janvier 2012 selon l'indice de référence des loyers (Base 100 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2004) :

En application de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 (indice 119.17) et du 2<sup>me</sup> trimestre 2011 ( indice 120.31)

- Studio A du 2 rue Neuve :

$336.58 \times 119.17 / 117.47 = 341.45 \text{ € applicable au } 01/01/2012$

- Studio B du 2 rue Neuve :

$361.22 \times 120.31 / 118.26 = 367.48 \text{ € applicable au } 01/01/2012$

Après délibération, le conseil municipal valide ces revalorisations et autorise Monsieur le Maire à les mettre en application.

**CM-2011-57**

**EXAMEN D UN DEVIS DE REMISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE**

Suite à l'acquisition de l'immeuble du 15 rue Neuve, Monsieur le Maire informe qu'il a fait réalisé un contrôle de la conformité des installations électriques. Il s'avère que des travaux de sécurité sont à envisager et présente un devis de l'entreprise GUIDICELLI Frédéric de PRONLEROY qui s'élève à 2 224.92 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation électrique suivant le devis présenté par l'entreprise GUIDICELLI Frédéric de PRONLEROY pour un montant de 2 224.92 euros TTC. Monsieur le Maire est chargé de confirmer la commande et est autorisé à signer toutes pièces utiles pour ce dossier.

### **CM-2011-58**

#### **RESEAU D EAU PLUVIALE RUE DE LA VILLE**

Monsieur le Maire présente un document vidéo sur l'état des canalisations d'eaux pluviales qui se trouvent rue de la Ville.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire est chargé de faire évaluer le montant des travaux de remise en état par plusieurs entreprises.

### **CM-2011-59**

#### **REACTUALISATION DES STATUTS DU SIRS**

Monsieur le Maire présente la réactualisation des statuts du syndicat interscolaire tels que présentés et acceptés lors de la dernière réunion du conseil syndical et ceci suite aux travaux prévus et à la réorganisation des biens immobiliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces statuts réactualisés.

### **CM-2011-60**

#### **DEMANDE DE CONCOURS DU RECEVEUR : VERSEMENT D INDEMNITE BUDGET et CONSEIL POUR 2011 : M. Pierrick ISAMBOURG**

Le Conseil Municipal,

Vu, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat,

Vu, l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

#### **DECIDE :**

- de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux légal de :

• 3 pour mille pour les 7622.45 premiers euros	22.87
• 2 pour mille sur les 22867.35 € suivants	45.73
• 1 ,5 pour mille sur les 30 489.80 € suivants	45.73
• 1 pour mille sur les 60979.61 € suivants	60.98
• 0.75 pour mille sur les 106714.31 € suivants	80.04
• 0.50 pour mille sur les 152449.02 € suivants	28.90
• 0.25 pour mille sur les 228673.53 € suivants	0
• 0.10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609796.07 €	

Montant des dépenses exercice 2008 : 358 644.16

Montant des dépenses exercice 2009 : 239 917.75

Montant des dépenses exercice 2010 : 260 847.22

Moyenne annuelle : 286 469

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M Pierrick ISAMBOURG, Receveur Municipal, et qu'elle s'élève pour 2011 à 165.81 €

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

-Soit une indemnité totale de 196.30 € diminuée de la CSG et RDS et 1% solidarité : 31.99 € égale à 179.12 €.

### **CM-2011-61**

#### **LOCATION DE BARRIERES DE SECURITE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il doit mettre des barrières de sécurité à disposition des particuliers pour des mises en sécurité d'espaces présentant des

dangers. Cette immobilisation était effectuée à titre gracieux jusqu'à ce jour, mais vu l'abus de certaines personnes, Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition soit facturée à compter de ce jour à 0.50 centime d'euro par jour commencé et par barrière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et décide qu'à compter de ce jour, les barrières de sécurité seront mises à disposition des particuliers moyennant une location journalière de CINQUANTE CENTIMES D EUROS PAR JOUR COMMENCE. Suivant la situation, laissée à l'appréciation de M le Maire ou des Adjoints, une gratuité pourra être consentie pour la première semaine.

#### **CM-2011-62**

#### **DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES DU RESEAU VIAIRE:**

Suite aux réflexions entamées lors de notre dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de proposer un nom pour les nouvelles voies créées suite à l'extension du village.

Après un court débat qui réunit l'aval de tous les membres présents, il est décidé de nommer:

- Rue Quentin Pasquier la rue actuelle prolongée jusque la courbe,
- Rue des Mares, la nouvelle voie créée entre la rue du Moulin et la rue Quentin Pasquier nouvellement modifiée,
- Ruelle Deguingue la jonction entre les rues Bullot et Quentin Pasquier

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire a fait le point sur les consommations et dépenses électriques pour l'éclairage public après une année de service:

- Rue du Jeu de l'Arc :  
2010: 42 708 kWh     2011 : 24 441 kWh  
Baisse de : 15035 kWh soit – 35 %
- Rue Neuve :  
2010 : 14574 kWh    2011 : 8580 kWh  
baisse de : 5974 kWh    soit – 40%
- Rue du Moulin :  
2010 : 24623 kWh    2011 : 14774 kWh  
baisse de : 9849 kWh    soit - 40 %
- Ce qui représente financièrement une économie de 29% de la dépense énergie E.P. soit 1500 euros environ ou 10 500 euros sur 7 ans comme prévu.

Monsieur le Maire présente le projet de remise en état des mares

Présentation du résultat de 15 jours d'installation du radar pédagogique (6 668 véhicules relevés en 5 points différents du village). 95% ont une vitesse supérieure à 30 km/h mais 63% des véhicules sont sous les 50 km/h.. En 15 jours 5 véhicules ont eu une vitesse égale à 100 km/h, 20 entre 80 et 90, 101 entre 70 et 80, 534 entre 60 et 70, 1825 entre 50 et 60. Le relevé par date et heure va être remis à la gendarmerie pour que des contrôles affinés soient réalisés.

Monsieur le Maire signale que le puits d'infiltration de la rue Quentin Pasquier a débordé le dimanche 3 décembre lors des pluies fortes. Il va falloir contrôler son fonctionnement.

Le point est fait sur le 17 décembre 2011

La séance est levée à 20 h15.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Jacques POTELLE